

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL EXTRAORDINAIRE

Vendredi 1^{er} octobre 2021 à 19h00 – Salle de conseil

Présents : ARGENSON Jeffrey, BARDIN Régine, CAMACHO Jean-Yves, FOX-DIT-GIRARD Alain, GARCIN Jean-François, GARINO Frédéric, GIRAUD-BILLOUD Marcel, LECUYER-HOYAUX Laurence, MANUEL Véronique, NOEL Lionel, OKROGLIC Dominique ;

Absents et/ou excusés : ANTIQ Nicolas, FABRE Christophe, GOUTAGNY Amélie donne pouvoir à OKROGLIC Dominique, TARQUIN Robert.

LECUYER-HOYAUX Laurence a été nommée secrétaire de séance.

Date de convocation : le 27 septembre 2021

=====
La séance est déclarée ouverte à 19h00, sous la présidence de Dominique OKROGLIC.

Ordre du jour du Conseil Municipal :

L'ordre du jour comprendra les questions suivantes :

1. **Approbation** du compte-rendu du conseil municipal extraordinaire du mercredi 15 septembre 2021.
2. **Délibération modificative** pour le remboursement de la TLE et ouverture du chapitre 10 en dépenses d'investissement.
3. **Délibération** : pour la validation de la mise en compatibilité du PLU et pour l'adoption de l'ouverture pour l'enquête publique.
4. **Projet de cession** d'une parcelle communale à M. ARNAUD.
5. **Projet de cession** d'une parcelle communale à M. BALP.
6. **Questions diverses**

Ouverture de la séance par Mme la Maire.

Approbation du compte rendu du Conseil Municipal extraordinaire du 15 septembre 2021 :

Mme la Maire procède à la lecture du compte-rendu du dernier Conseil Municipal. Ce dernier est approuvé à l'unanimité des membres présents.

DECISION MODIFICATIVE N°3 – BUDGET GENERAL 2021

Madame Bardin, 1^{ère} adjointe, délégation finances, soumet au conseil municipal le rapport suivant :

Dans le cadre de l'exécution budgétaire de l'exercice en cours, il est apparu nécessaire de procéder à des ajustements de crédits entre les différents chapitres du budget principal.

Ces ajustements budgétaires ont pour objet :

- **Création d'une ligne de comptes 10226 libellé taxe d'aménagements dans le budget investissement / détails des dépenses**
- **Restitution d'un trop perçu au titre de la taxe d'aménagement à Mr Franck ISAIA**

SECTION D'INVESTISSEMENT/ DEPENSES

Dépenses		
Chapitre ou opération	Article	Montant
10 – Taxe d'aménagement	10226 – Taxe d'aménagement	+ 2352,25 €
0107 – Eglise	2313 – Constructions	- 2352,25€
	TOTAL	0 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal **approuve à l'unanimité**, la décision modificative telle qu'exposée ci-dessus.

Avis du Conseil Municipal de la mise en compatibilité du PLU et approbation de l'ouverture de l'enquête publique :

Entendu le rapport de Mme la Maire, exposant la déclaration de projet de la mise en compatibilité du PLU lors de de l'examen conjoint du 15 septembre 2021. Notamment la création d'un quatrième sous-secteur : Npv dans la zone N dont font partie les parcelles B 1332, B 854 et B 675.

Pour pouvoir installer des ouvrages techniques de production d'énergie renouvelable solaire ou photovoltaïque. La zone Nr doit passer de 295,93 ha à 278,03 et la nouvelle zone créée Npv sera de 17.89 ha.

Suite à la réunion d'examen conjoint du 15 septembre 2021 et de la réunion publique du 23 septembre 2021, la date du 22 octobre a été choisie pour l'ouverture de l'enquête publique pour la déclaration de projet portant sur la mise en compatibilité du PLU pour l'implantation d'un parc photovoltaïque sur la commune de Saint-Pons. Cette enquête sera clôturée le 22 novembre 2021.

Le commissaire enquêteur M. Bernard Breyton a été désigné par Mme la Présidente du tribunal administratif de Marseille en date du 23 août 2021.

A l'issue de l'enquête publique, le commissaire enquêteur fera un rapport avec une synthèse des avis et conclusions qui sera soumis à l'approbation du Conseil Municipal après réception de ce-dit rapport.

Vu l'avis favorable du conseil municipal de la commune de Saint-Pons en date du 28 mars 2018 ;

Vu l'avis favorable de la CDPENAF obtenu le 23 juillet 2020 ;

Vu l'avis favorable de la CDNPS obtenu le 5 juillet 2021 ;

Vu la décision du 23 août 2021 de la Présidente du tribunal administratif de Marseille désignant M. Bernard Breyton en qualité de commissaire enquêteur chargé de conduire l'enquête publique ;

Considérant qu'il y a lieu de soumettre cette demande aux formalités d'enquête publique prescrites par les textes susvisés ;

Entendu l'exposé de Mme la Maire, le Conseil Municipal, **à l'unanimité** :

- **donne** un avis favorable au projet de la déclaration de projet de la mise en compatibilité du PLU telle qu'il est présenté,
- **approuve** l'ouverture de l'enquête publique,
- **autorise** Mme la Maire à prendre et à signer tout acte et document relatif à l'enquête publique

Projet de cession d'une parcelle communale de terrain de Saint-Pons :

Madame la Maire rappelle aux Conseillers Municipaux la demande déposée par un artisan de la Vallée de l'Ubaye : Johan ARNAUD, qui semble être intéressé par l'acquisition de la moitié de la parcelle B 1275, contenance 811m2 classée en zone 3U. Le projet de cet artisan, sous sa SCI PAJOH, consisterait à édifier un entrepôt pour son entreprise de charpente, couverture et zinguerie.

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Plan Local d'Urbanisme approuvé en mars 2012, modifié en octobre 2012 et mai 2013,

Vu la délibération n°1 : Vente d'un terrain communal du 15 septembre 2021,

Madame la Maire entendue,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **à l'unanimité** des membres présents et représentés :

- **accepte** de vendre la moitié du terrain communal cadastré B 1254 au prix de **33 €/m2** ;
- **accepte** que la parcelle susvisée soit divisée ;
- **dit** que les frais de division soit à la charge de l'acquéreur ainsi que les frais de viabilisation et les frais de notaire.

Projet de cession d'une parcelle communale de terrain de Saint-Pons :

Madame la Maire rappelle aux Conseillers Municipaux la demande déposée par un artisan de la Vallée de l'Ubaye : Anthony BALP, qui semble être intéressé par l'acquisition de la moitié de la parcelle B 1275, contenance 811m2 classée en zone 3U. Le projet de cet artisan, sous sa SARL BALP TP, consisterait à édifier un entrepôt pour véhicules et outillages et stockage de matériaux sur le terrain.

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Plan Local d'Urbanisme approuvé en mars 2012, modifié en octobre 2012 et mai 2013,

Vu la délibération n°1 : Vente d'un terrain communal du 15 septembre 2021,

Madame la Maire entendue,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **à l'unanimité** des membres présents et représentés :

- **accepte** de vendre la moitié du terrain communal cadastré B 1254 au prix de **33 €/m2** ;
- **accepte** que la parcelle susvisée soit divisée ;

dit que les frais de division soit à la charge de l'acquéreur ainsi que les frais de viabilisation et les frais de notaire.

Questions diverses :

➤ **Proposition Mondet :**

Mr Argenson a été contacté par Mr Mondet (SCAL) qui recherche et souhaite acheter un terrain pour garer les bus. Un terrain à la ZI à côté des Services Techniques correspondrait à ses critères. Le conseil municipal est favorable à une vente. Mr Argenson le recevra en entretien la semaine prochaine.

➤ **Taxes foncières :**

Mme Okroglic explique le problème du montant des taxes foncières reçues cette année. L trésorerie et le Sous-Préfet ont été mis au courant. Le paiement a été bloqué et un courrier a été envoyé pour régulariser le montant.

Mr Camacho s'excuse mais il est retenu ailleurs, il part à 19h50.

➤ **Lignes EDF et internet :**

La ligne de la cabine téléphonique a été mise hors service le vendredi 3 septembre 2021. Il faut également résilier la ligne internet à la salle des fêtes.

➤ **Projet sens unique chemin de Malpasset :**

Mme Okroglic expose le projet de la mise en place du sens unique pour le chemin de Malpasset.

Mr Garcin, Mme Manuel et Mme Lecuyer-Hoyaux souhaiteraient faire une réunion publique à ce sujet.

Mr Argenson s'excuse et doit partir, il est 20h05.

Les Conseillers Municipaux sont d'accord pour faire une réunion publique de quartiers (Malpasset, Jolival) le vendredi 15 octobre 2021 à 18h30 à la salle des fêtes. Des flyers vont être distribués dans les boîtes aux lettres.

➤ **Tour de table :**

Mr Garcin fait un point sur les travaux envisagés avec le syndicat d'énergie des Alpes-de-Haute-Provence. Il attend un rdv pour l'isolation avec la CCVUSP et ALTE.

Mme Goutagny a un rdv avec la CCVUSP pour le projet de la MAM.

La séance est levée à 20h20

Mme la Maire, Dominique OKROGLIC